

INÉGALITÉS D'USAGES ENTRE LES JEUNES

Les déterminants socio-économiques et culturels

L'accès dans la chambre

Aujourd'hui, les inégalités liées au numérique ne sont plus la seule conséquence d'un taux d'équipement inégal comme le sous-entendait l'expression de « fracture numérique¹ ».

Les familles défavorisées sont les plus nombreuses à autoriser les écrans dans les chambres des enfants comme le montre l'enquête Inéduc² et elles sont autant équipées que les familles de milieux plus favorisés³.

Les familles moyennes et favorisées, lorsqu'elles autorisent les écrans dans les chambres, contrôlent les temps de pratiques, en particulier en confisquant le soir des équipements. Les familles populaires sont celles qui régulent le moins les pratiques numériques de leurs enfants, ce que confirme la recherche Inéduc portant sur les 11-15 ans français⁴ et celle de Nikken et Jansz réalisée auprès des jeunes allemands de 2 à 12 ans⁵.

En 2017, Jehel remarque cet écart entre les jeunes des filières générales et techniques et les jeunes des filières professionnelles⁶. Ces derniers sont proportionnellement davantage issus des catégories défavorisées.

En 2011, Octobre et Berthomier remarquaient que les enfants des familles favorisées et moyennes bénéficiaient plus tôt d'un accès aux technologies et, surtout, que leurs usages sont plus proches des pratiques scolairement légitimes. Le capital culturel et technique des parents joue un rôle important dans le degré de maîtrise des instruments numériques par les jeunes⁷.

Régulations différenciées des contenus médiatiques

Les recherches montrent également des jeunes qui, selon leur milieu familial d'appartenance, ne s'intéressent pas aux mêmes contenus. Les parents ne régulent pas de la même manière les différents contenus selon leurs milieux. La production des inégalités se déploie donc sur le terrain des pratiques numériques juvéniles et parentales⁸.

Les parents qui interdisent à leurs enfants de regarder des émissions de télé-réalité et certains jeux vidéo jugés violents sont plutôt des familles favorisées.

Concernant les réseaux sociaux, tous les milieux s'inquiètent des risques pour leurs enfants. Les milieux plus favorisés font parfois le choix d'être « amis » sur Facebook avec leurs enfants pour les surveiller.

Les parents des familles plus défavorisées sont aussi celles qui développent le moins de compétences numériques et s'en remettent davantage à l'école pour éduquer leurs enfants dans ce domaine et leur apprendre les pratiques expertes et légitimes.

Des enjeux à l'école : renforcer ou lutter contre les inégalités via le numérique ?

Les résultats issus du projet de recherche Inéduc confirment que les adolescents des familles défavorisées ont des profils moins scolaires, et présentent une dépendance plus grande aux usages récréatifs et communicationnels du numérique (vidéos, musiques, jeux, réseaux sociaux).

1. Plantard Pascal (2016). « Numérique et inégalités éducatives ? Du coup de tablette magique à l'e-éducation », in *Diversité*, n° 186, p. 27-32.

2. Danic Isabelle, Hardouin Magali, Keerle Régis, Plantard Pascal, David Olivier (dir.) [2020], *Adolescent.e.s des champs, adolescent.e.s des villes : la construction spatiale des inégalités éducatives*, Rennes, PUR (à paraître).

3. Le Mentec Mickaël, Plantard Pascal (2014), « Inéduc : pratiques numériques des adolescents et territoires », in *NETCOM*, vol. 28, n° 3-4, p. 217-238.

4. Plantard Pascal (2019), « Le numérique, une illusion pédagogique ? », webinaires GTnum organisés par le Créad, séminaire du 7 juin 2019, université Rennes 2.

5. Nikken Peter, Jansz Jeroen (2013), « Developing scales to measure parental mediation of young children's internet use », in *Learning, Media and Technology*, vol. 39, n° 2, p. 250-266.

6. Jehel Sophie (2017), « Suivi des pratiques, des inquiétudes des jeunes sur les plateformes numériques et de leurs modalités d'information », rapport de l'Observatoire des pratiques numériques des adolescents en Normandie, CEMEA, région Normandie, académie de Caen.

7. Octobre Sylvie, Berthomier Nathalie (2011), « L'enfance des loisirs », in *Culture études*, n° 6, p. 1-12.

8. Jehel Sophie (2014), « Sociabilités numériques des jeunes et mobilités. Un ascenseur social en trompe-l'œil ? », in « Parcours de jeunes et territoires », rapport de l'INJEP, Paris, La documentation française ; Le Bervet Soizic (2019), « PRUNE. Quelles approches et perspectives de recherche autour des pratiques numériques à l'école primaire », webinaires GTnum organisés par le Créad, séminaire du 29 mars 2019, université Rennes 2.

Leurs usages ordinaires ne leur permettent pas de développer des compétences transférables dans leur activité scolaire. Seuls quelques parents hautement dotés en capital culturel et technique adoptent et transmettent à leurs enfants des pratiques numériques proches des pratiques légitimes dans le monde scolaire. Les niveaux, la diversité des usages sont fortement liés aux appartenances sociales et aux différences de capital [social, culturel, éducatif].

Les inégalités d'usages peuvent non seulement refléter, mais aussi renforcer les inégalités sociales, économiques et culturelles existantes, et amplifier la discontinuité entre les sphères ordinaires et scolaires. Pour les enseignants, l'usage de technologies numériques pour leurs élèves devient alors très ambivalent. Leur choix oscille entre, d'une part, développer une diversité et une maîtrise des usages numériques, et donc valoriser les pratiques les plus légitimes socialement, culturellement et scolairement des enfants des catégories favorisées et, d'autre part, limiter les usages numériques pédagogiques en classe pour ne pas contribuer au renforcement des inégalités existantes⁹.

Or, les pratiques éducatives des familles les plus défavorisées sont jugées les moins légitimes et sont les plus fréquemment critiquées par les enseignants ; ces derniers voient ces stratégies comme celles de

« mauvais parents ». C'est par exemple le cas de situations dans lesquelles les enseignants attendent des élèves des usages numériques qu'ils n'ont pas acquis dans la famille. Ce risque est d'autant plus présent que, comme le montre la recherche IDEE, ceux qui utilisent le plus internet pour leur travail scolaire ont les résultats scolaires les plus faibles¹⁰.

Néanmoins, comme le démontre Guéguen¹¹ à propos des pratiques musicales audionumériques, certains usages peuvent être des vecteurs d'émancipation pour les plus exclus. Les mêmes jeunes peuvent vivre via les usages des technologies dans l'enseignement des situations d'exclusion et de marginalisation, et des situations d'émancipation dans une sphère éducative plus large¹² en s'appuyant sur les ressources dont ils disposent dans leur environnement.

Les compétences numériques et l'acculturation des parents à la culture numérique sont des variables tout aussi déterminantes des pratiques numériques juvéniles que les appartenances sociales. Certains parents, avec le temps, progressent dans leurs compétences numériques et ajustent leurs stratégies de régulation. Le concept d'*empowerment* peut permettre d'appréhender les usages favorables au développement des capacités d'agir des jeunes et des parents¹³.

9. Denouël Julie (2017), « L'école, le numérique et l'autonomie des élèves », in *Hermès, La revue*, n° 78, 2017-2, p. 80-86 ; Schneider Elisabeth (2018), « Les usages de l'information dans les "manières de faire" des élèves en situation scolaire », webinaires GTnum organisés par le Créad, séminaire du 26 janvier 2018, université Rennes 2.

10. Leprince Agnès, Besnier Sylvaine (2018), « Usage du numérique et inégalités éducatives », vidéo en ligne sur le site Espod.

11. Guéguen Yann (2019), « Ethnographie des pratiques musicales audionumériques d'élèves en difficulté socioscolaire », thèse de doctorat, université Rennes 2.

12. Table ronde de témoignages de jeunes, webinaires GTnum organisés par le Créad, séminaire du 7 juin 2019, université Rennes 2.

13. Plantard Pascal, Le Mentec Mickaël (2013), « Inéduc. Focales sur les inégalités scolaires, de loisirs et de pratiques numériques chez les adolescents », in *Terminal*, n°s 113-114, p. 79-91.